



**FICHE DE RESERVATION D'UN ESPACE GYMNASSE ST-SIMON**  
 (demande formulée au plus tard 15 jours avant la manifestation)

NOM DU PRESIDENT :

ADRESSE :

TELEPHONE :

RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :

CLUB	OBJET		DATE	HORAIRE	Catégorie	Nbre sportifs	SALLES			Vestiaires intérieurs	Vestiaires arbitre	Buvette Débit de boissons	
	Hors compétition	Match					GS	mezza	plateau sportif			Oui	Non
<i>ex: assoc de basket</i>	<i>entrainement</i>	<i>X</i>	<i>18/11/2009</i>	<i>de 9h à 16h</i>	<i>juniors</i>	<i>20</i>	<i>x</i>						

**IMPORTANT :** Il est rappelé aux associations, en vertu des articles 24 et suivants du règlement intérieur d'utilisation , que les structures utilisées sont sous leur entière responsabilité.

En conséquence, tout dégat occasionné lors de l'utilisation de celles-ci impliquera une remise en état aux frais de l'entité organisatrice.

Le signataire s'engage à respecter et faire respecter les dispositions du règlement intérieur.

La loi interdit la distribution et la vente de boissons alcoolisées dans tous les établissement sportifs. L'ouverture d'un débit de boissons est soumise à autorisation municipale.

La mise en place d'une buvette doit être signalée au SIVOM dans le formulaire de réservation.

Ferney-Voltaire, le

Signature du Président :

cachet du club